



CAPL du 11 juillet 2016

Affectation locale des agents de catégorie C

au 1er septembre 2016

Déclaration liminaire

Monsieur le Président

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner le projet d'attribution des emplois au plan local des agents de catégorie C.

Depuis le 9 mars, dans la dizaine de journées d'appel à la grève et à la manifestation pour le retrait du projet de loi travail, il y avait de nombreux fonctionnaires qui, eux aussi, subissent les attaques en règle du gouvernement contre leurs statuts particuliers à travers la mise en place du PPCR et du RIFSEEP.

Aujourd'hui le droit du travail attaqué et laminé, demain le statut général des fonctionnaires remis en cause...

Dans les trois versants de la Fonction Publique, l'objectif du gouvernement est d'aligner les carrières, les grilles de rémunération et les parcours professionnels, pour faciliter les passerelles entre ministères tout en conférant des pouvoirs accrus aux préfets.

Pour cela, il faut préalablement détruire les règles de gestion élaborées dans les administrations – facteurs de blocage à la mobilité - pour les remplacer par des règles moins contraignantes : c'est la remise en cause des statuts particuliers pour permettre la mobilité forcée.

Comment ne pas faire le lien avec les dizaines de milliers de suppressions d'emplois que nous subissons depuis plus de 10 ans – conséquences de la RGPP, de la MAP, du pacte de responsabilité et de la démarche stratégique à la DGFIP – sans parler des milliers qui se préparent encore avec la mise en place de la retenue à la source et l'adaptation de nos services à l'évolution de l'intercommunalité !

Cette année, alors que la CGT a condamné la mise en place de ce dispositif, les lauréats du concours commun auront l'obligation de rester 3 ans sur la RAN qu'ils auront obtenue en première affectation, à la disposition du directeur, sans possibilité de muter durant cette période sauf priorité pour rapprochement de conjoint : le but avoué par l'administration est de « stabiliser » les collègues en première affectation, sur la Région Ile de France notamment, au mépris de leurs choix de vie. Ce n'est ni plus ni moins qu'une remise en cause du droit à mutation pour convenance personnelle à la DGFIP. La CGT Finances Publiques condamne avec force ce recul et exige que l'administration respecte le seul délai de séjour d'un an entre deux affectations.

Nous avons l'an dernier, à l'occasion de la CAP d'affectations locales, déploré le caractère très incomplet des éléments de travail qui nous avaient été alors communiqués en amont de la réunion : cette année, nous avons obtenu les éléments permettant la préparation de la CAP d'affectations locales avant la tenue de la réunion, et nous ne pouvons que nous en féliciter. Néanmoins, nous demandons aussi la communication des fiches de souhaits de TOUS les agents, y compris les agents ALD.

Le mouvement général de catégorie C au 1^{er} septembre 2016 fait ressortir un déficit de 3 240 agents, 1 315 postes vacants en Ile de France et 1 925 en province.
Dans notre département, après le mouvement local, ce sont presque 19 vacances d'emplois d'agents C que nous déplorons !
Ce déficit global d'emplois, et le déséquilibre des affectations nationales selon les RAN, vous conduisent, particulièrement cette année, à affecter localement des agents à la disposition du directeur, très loin de leur résidence familiale, au détriment de leur sécurité, de leur santé, de leur qualité de vie, sans parler du coût financier occasionné.
Dans ce contexte, le nombre accru des affectations ALD constitue un réel problème.

D'emblée, le président admet ne pas être arrivé à cette CAPL « avec le sourire aux lèvres » : les suppressions d'emplois sont un choix politique fait au détriment de la DGFIP puisque globalement les effectifs de fonctionnaires sont en augmentation... Certains postes sont en très grande difficulté : les besoins sont en Béarn et les arrivées extérieures sont pour bon nombre des collègues en résidence personnelle sur la Côte Basque. Cependant, personne n'est « scotché » à son poste pour des années et des possibilités de retour sur la Côte, de détachements, se feront jour au fil du temps.

Concernant la communication des fiches de souhaits des agents à la disposition du directeur aux représentants des personnels, le Président dit ne pas y être opposé même si l'affectation de ces agents se fait hors CAPL. Il s'interroge néanmoins sur l'éventualité d'aller, par la communication de ces souhaits aux organisations syndicales, à l'encontre du désir de certains des agents concernés. Nous lui avons rappelés que nous étions tous des représentants du personnel, élus par le personnel et que la communication des souhaits des agents ALD n'étaient, au même titre que celle des vœux des agents participant au mouvement « classique » d'affectation locale, pas destinés à être diffusés ou utilisés ailleurs qu'au sein et pour les besoins de la CAP locale, et toujours dans l'intérêt des agents. M. DAREOUS a donc informé les représentants des personnels des vœux exprimés par les agents ALD, pour tous ceux qui en avaient communiqué la liste au service RH de la direction.

Agents à la disposition du Directeur sur le département – ALD 64

Les agents dont la résidence familiale est sur la Côte et dont l'affectation au 1^{er} septembre se situe en Béarn (Nay, Morlaas, Pau-Nord) sont au nombre de 4 : M. NESA assure que ces personnes vont faire l'objet d'une attention particulière de la part de la direction (suivi individuel) ; dès que possible, il leur sera proposé un retour sur la Côte.

M. CAGNAT, responsable du Pôle Gestion Fiscale à la date de tenue de cette CAPL, s'interroge sur la possibilité, dans certains cas, de la mise en œuvre du « travail à distance » : un agent, physiquement positionné sur une structure, pourrait effectuer des tâches destinées à une autre structure géographiquement éloignée. L'idée peut à priori sembler intéressante, encore faut-il que les missions exercées s'y prêtent, que les applications informatiques le permettent et que la structure d'accueil y trouve aussi son compte : former, assister ou encadrer un (des) collègue(s) faisant un travail qui ne profite pas au « collectif local » ne doit pas être toujours « facile à avaler » pour les personnels du service accueillant... Qu'à cela ne tienne ! On réservera cette possibilité aux agents expérimentés et autonomes ! Il suffisait d'y penser...

Et le président de conclure, pragmatique et philosophe, qu' « il faut savoir s'affranchir des systèmes, comme des lois d'ailleurs... ». Quoi ? Comment ? Un appel à la désobéissance civique ?! Rassurons-nous, il s'agit juste de rappeler qu' « il faut que les lois servent les hommes et pas l'inverse ». Ouf ! On préfère ça, parce qu'à la CGT, vous nous connaissez, il ne faudrait pas trop nous tenter monsieur le président !

Attribution des emplois

La règle de l'ancienneté a été respectée.

Agents devant être affectés au plan local

NOM-PRENOM	Ancienne affectation	Nouvelle affectation
TAUZIN Eric	SIE Pau-Nord	SIP Pau-Nord
AMROUN Mouloud	Direction (mission-structure GCPUB)	Direction (mission-structure Fiscalité)
CAPDEVIELLE Jean-François	SIP Pau-Sud	SIP Pau-Nord
BOUCHER Virginie	DDFiP 66	SIE Pau-Nord
LASCOURS Didier	DDFiP 32	SIE Pau Nord
LERDOU-UDOY Carole	SIP Pau-Nord	Direction
MARITANO Pauline	ALD	SIE Pau-Nord
KOVACIC Christelle	SIP Pau-Nord (détachée Direction)	Direction
RUART Maria	SIP Pau-Nord (détachée Direction)	Direction
PROHARAM Ghislaine	ALD	Direction
DUFERMONT Christine	Trésorerie Pau Municipale (détachée Direction)	Direction
BEREZOVSKY Sophie	Paierie Départementale (détachée Direction)	Direction
PUCHU Odile	DDFiP 47	SPF Bayonne I
QUEHEN Aline	SPF Bayonne II	SPF Bayonne I
BAYONA Béatrice	Disponibilité	Trésorerie Bayonne Centre Hospitalier
BONY Florence	DDFiP 66	SIE Biarritz
MAYAN Yolène	Trésorerie Navarrenx	Trésorerie Monein

Détachements

NOM-PRENOM	Affectation DG	Service
BELAIN Michel	Bayonne Fiscalité	SIE Biarritz
HOMBROUCK Alain	SPF Bayonne I	SIE Anglet
HOLZAPHEL Chantal	SIP Bayonne	SPF Bayonne I

Agents à la disposition du directeur

NOM-PRENOM	Affectation DG	Service
NASO Antoine	Pau Fiscalité	SIP Pau-Nord
PEDELIE Martine		Direction
BORDES Jérôme	Bayonne Fiscalité	SIP Anglet
RIGAUD Séverine	Biarritz Fiscalité	SIP Biarritz
ETCHECOPAR Michel	Oloron Ste Marie Fiscalité	SIP-SIE Oloron Ste Marie
BAYLERE Sandra	ALD Département	Trésorerie Municipale Pau
BERHO Gwenaëlle		Trésorerie Nay
DEPRETZ Stéphane		Trésorerie Orthez
JOYE Eric		Trésorerie Morlaas
LE NY Marion		SIP Pau-Nord
MARTIN Alexandre		Trésorerie Municipale Bayonne
MENET Guillaume		SIP Pau-Nord
SAINT-MARTIN Stéphanie		SIP Bayonne

(en **gras** les nouveaux arrivés ou changements de service)